



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260204-202602D009-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2026  
Date de réception préfecture : 07/02/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

VILLARS LES  
DOMBES

Date de la séance :  
**3 février 2026**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 1

Votants : 26

Date de la  
convocation :  
**28 janvier 2026**

L'an Deux Mil vingt-six le 03 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET – J. BERTHET – I. VAURES – A. DUPERRIER – D. FROMENTIN – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – V. PEYROL – S. CLOUPET – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT – S. BAUDIN

**ABSENTS :**

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

F. CANARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT

D. SEBAI Absente

Domaine  
Finances  
Publiques  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MEDIATHEQUE : SERVICE NUMERIQUE

La médiathèque de Villars-les-Dombes est le premier service culturel de proximité sur la commune et elle est devenue une bibliothèque rayonnante qui joue un rôle moteur et fédérateur sur le territoire de la Dombes.

Véritable lieu de vie, la médiathèque offre un espace ouvert, accueillant, et participatif, où l'on ne vient pas seulement emprunter des documents, mais vivre une expérience, rencontrer, apprendre, échanger, se détendre.

En constante mutation, les bibliothèques se modernisent et innovent afin de suivre l'évolution des pratiques culturelles. La médiathèque de Villars-les-Dombes souhaite en ce sens développer ses services numériques notamment en proposant :

- l'accès à un nouveau média culturel à part entière : le jeu vidéo via des animations (acquisition d'une console de jeu vidéo et de jeux vidéo)

- l'accès à des outils numériques (tablettes, liseuses) afin que les usagers peu familiarisés avec le numérique puissent les découvrir et les utiliser.

Les objectifs de ces nouveaux services sont les suivants :

- Faire découvrir le jeu vidéo comme un média culturel à part entière et ainsi légitimer une pratique et un loisir de plus en plus répandus dans la population

- Changer la perception du lieu bibliothèque et du bibliothécaire auprès du public en proposant à celui-ci une offre innovante, populaire et attractive

- Créer du lien entre les usagers au travers de séances d'initiation ou d'animations pour tous les publics

- Réduire la fracture numérique, favoriser l'inclusion en particulier pour les publics éloignés de la technologie .

- Éduquer au jeu vidéo, en formant au regard critique sur les contenus et à la classification PEGI, en sensibilisant aux addictions, aux violences, aux représentations de genre, en valorisant les jeux indépendants, artistiques peu connus du grand public.

Le coût du matériel numérique s'élève à 4 164,74 € TTC ( 3 470,62 HT) pour lequel il est possible de solliciter un financement du Conseil Départemental au titre de l'aide à la mise en place de nouveaux services et de médiation numérique. La subvention s'élèverait à 40% du prix HT du matériel numérique.

Le plan de financement serait le suivant :

Acquisitions	Montant HT	Subventions sollicitées	Montant
Console, jeux vidéos, liseuses, tablettes	3 470.62	CD01	1 382.25
		Autofinancement Commune	2 082.37
<b>TOTAL</b>	<b>3 470.62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 470.62</b>

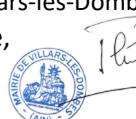
Il convient de solliciter financièrement le Conseil Départemental de l'Ain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ✓ **VALIDE** l'acquisition de ces équipements
- ✓ **DEMANDE** à bénéficier d'une subvention de 40% du montant de l'acquisition auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de l'aide au développement de la lecture publique et des bibliothèques.
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents se rapportant au dossier
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Février 2026  
Le Maire,



Pierre LARRIEU

